Pontault-Combault,
Le 10 octobre 2022

QUOTIENT FAMILIAL 2023

Valable du 01/01/2023 au 31/12/2023

Madame, Monsieur,

Le quotient familial est calculé par le service Accueil Citoyens. Cette année les agents du service procéderont au calcul de votre quotient à partir du 17 octobre 2022.

Il permet d'établir un tarif tenant compte de vos revenus, pour les prestations rendues par la Mairie au vu des justificatifs que vous présenterez (liste des documents à fournir au verso).

Afin de procéder au calcul de votre quotient familial pour l'année 2023, plusieurs choix s'offrent à vous pour transmettre votre dossier complet **avant le 27 novembre 2022** :

- L'adresser par mail à **qf.regie@pontault-combault.fr**
- Le transmettre par courrier en Mairie
  Service Accueil Citoyens
  107, avenue de la République
  77347 Pontault-Combault Cedex
- Le déposer en Mairie dans la boite aux lettres extérieure située devant l'Accueil Citoyens

Des documents complémentaires ou originaux pourront vous être demandés.

ATTENTION :

- **Le calcul du quotient familial est obligatoire pour accéder aux différents accueils péri et extra scolaires. Si vous ne souhaitez pas le faire calculer, faites en part par mail (qf.regie@pontault-combault.fr) ou par courrier. Le tarif maximum vous sera alors appliqué.**
- **Un dossier est complet et pourra être traité s'il comporte l'ensemble des documents demandés.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Par délégation du Maire,
L'Adjointe au Maire
chargée de la modernisation
du service public
et de l'accueil des citoyens
Céline Gineys

Hôtel de Ville
107, avenue de la République 77347 Pontault-Combault Cedex – www.pontault-combault.fr/Ma mairie 24h/24
tél : 01 70 05 47 00

QUOTIENT FAMILIAL 2023

Justificatifs à transmettre
au Service Accueil Citoyens

FOURNIR DES PHOTOCOPIES AFIN QUE LE DOSSIER SOIT COMPLET

☐	**EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE :** - LIVRET DE FAMILLE - JUGEMENT DE DIVORCE (uniquement la partie concernant l'autorité parentale, la garde et la pension alimentaire) - PIECE D'IDENTITE DU NOUVEAU CONCUBIN - DECLARATION D'UNE NAISSANCE (ACTE DE NAISSANCE)
☐	**JUSTIFICATIF DE DOMICILE RÉCENT (datant de moins de 3 mois)** EN CAS D'HEBERGEMENT : - ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'HEBERGEANT - JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE L'HEBERGEANT (de moins de trois mois) - PIECE D'IDENTITE DE L'HEBERGEANT
☐	**AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION 2022 (sur les revenus de l'année 2021) DES RESPONSABLES LEGAUX 1 ET 2.**
☐	**BILAN OU AVIS D'IMPOSITION ou de NON IMPOSITION 2022** pour les artisans, commerçants ou personnes exerçant une profession libérale (adhérent ou non à un centre de gestion ou à une association agréée). À défaut, un forfait basé sur le SMIC mensuel sera appliqué pour l'année de création.
☐	**3 DERNIERS BULLETINS DE SALAIRE DES REPRESENTANTS LEGAUX DU FOYER** (peu importe la situation familiale) ou **ATTESTATION DU POLE EMPLOI** spécifiant le montant des indemnités journalières ou **INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DE LA CPAM**
☐	**JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES**
☐	**ATTESTATION DES PRESTATIONS DETAILLEES DE LA CAF**
☐	**CERTIFICAT DE SCOLARITÉ POUR LES ENFANTS MAJEURS**

Modalité de calcul :

QUOTIENT FAMILIAL : • Restauration scolaire • Centres de vacances • Mini séjours • Classes de découvertes • MJC • Ecole municipale omnisport • Centres de loisirs	Mode de calcul : $\frac{Somme\ des\ ressources\ familiales}{Nb\ parts\ famille} = R$ Montant du Quotient = R/12